# Programme détaillé de Formation préparatoire à l'habilitation électrique niveau

BC.



## **Présentation:**

#### Vous êtes électricien ? Formez-vous à l'habilitation électrique niveau BC

Les formations en habilitation électrique font partie des actions obligatoires pour toutes entreprises, associations et collectivités dont les salariés sont exposés au risque électrique (Cf article R 4544-9 et R 4544-10 du code du travail). Il est donc important pour un salarié d'avoir suivi une formation préparatoire à l'habilitation électrique en vue d'être habilité par son employeur. C'est une reconnaissance de ses capacités à opérer en sécurité vis- à-vis du risque électrique dans les taches qui lui incombe.

#### Détails :

Public concerné par cette formation s'adresse à tous collaborateurs électriciens assurant la mise en sécurité de tout ou partie d'une installation électrique par une procédure de consignation complète ou partielle.

## <u>Prérequis:</u>

Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle, et notamment :

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu,
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects,
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonctions : séparation, protection commande, etc.),
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

#### **Objectifs:**

Cette formation vise à faire habiliter par l'employeur les collaborateurs électriciens dont les taches reposent sur la réalisation de travaux d'ordre électrique sur des installations ou électriques en basse tension.

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure :

- D'analyser et appréhender le facteur « risque électrique » dans leur environnement de travail (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître, d'appliquer et faire appliquer les prescriptions de la norme NFC 18-510 (version de janvier 2012) visant à se prémunir du risque électrique, son équipe et lui-même (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- De connaître les limites de leurs attributions et domaines d'intervention sur les installations électriques existantes (Article D.3.1.9.2 norme NFC18-510),
- D'installer et d'utiliser des équipements de protection individuelle et collective.
- De se prémunir du risque électrique lié à 'utilisation d'outils à main ou électroportatifs,
- De connaître et d'appliquer les consignes liées aux procédures de consignations,
- De renseigner une attestation de consignation en une ou deux étapes,
- De renseigner et transmettre un avis de fin de travail,
- De connaître et d'appliquer les préconisations normalisées relatives aux travaux d'ordre électrique hors tension dans le domaine de la basse tension et au voisinage de pièces nues,
- D'adopter une conduite adaptée en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique (Article 13 norme NFC18-510).

## Base Réglementaire:

- Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010
- Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail
- NORME NFC18-510 (Janvier 2012)
- Documents INRS (ED6127 et ED6187)

## Méthodes Pédagogiques :

Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.

La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.

### **Moyens Pédagogiques :**

La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours.

Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.

Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.

Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

#### Documents délivrés en fin de formation ( sous réserve de réussite ) :

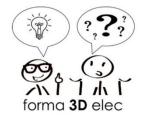
- Avis après formation
- Titre d'habilitation
- Attestation de formation
- Livret pédagogique pour « électricien »

#### **Conditions de réussite :**

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- ✓ D'avoir suivi la formation Initiale de 21 heures consécutives.
- ✓ D'avoir obtenu **un résultat satisfaisant aux QCMs** formatifs et à l'épreuve sommative,
- ✓ D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.

Validité: 3 ans (ensuite un recyclage d'une durée de 1,5 jours soit 10h30)



## Organisme de Formation

Spécialisé dans les Habilitations Electriques









